

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE D'ÉPOUX

Je soussigné
Nom et prénoms

Domicilié à
Numéro Rue
Code postal Ville

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille, établi conformément à la notice, pour le motif suivant (1) :

- Perte, vol ou destruction du premier livret.
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret.
- Epoux dépourvu du livret en cas de divorce, séparation de corps, séparation de fait, mésentente...

Les circonstances motivant ma présente requête sont les suivantes (2) :

Présentation du premier livret | Non-présentation du premier livret
Je choisis l'une des deux formules suivantes (1) | J'adopte obligatoirement la seconde formule (1)

- Etablissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'Etat-civil de ma résidence.
- Reconstitution d'un nouveau livret par transmission aux officiers d'Etat-civil ayant transcrit ou dressé les actes dont les extraits figurent au livret.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice sont exacts et complets.

A, le
Signature

(1) Cocher d'une croix la réponse exacte.

(2) Préciser succinctement.

Notice à remplir lors de la demande d'un second livret de famille d'époux

Mariage contracté à la mairie de

le

ENTRE

NOM
en capitales

NOM
en capitales

Prénoms

Prénoms

(2)

(2)

ENFANTS

1°) Prénoms

2°) Prénoms

Né... le

Né... le

à

à

(1)

(1)

3°) Prénoms

4°) Prénoms

Né... le

Né... le

à

à

(1)

(1)

5°) Prénoms

6°) Prénoms

Né... le

Né... le

à

à

(1)

(1)

NOTA : Le livret est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès.

(2) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.